

# Traitement comptable des Transports

**Transports sur ventes:** Les facturations de frais de transports aux clients sont très fréquentes dans la pratique. Leur facturation et comptabilisation dépendent des conditions de la vente. Le transfert de propriété pouvant s'effectuer en frais forfaitaires ou débours.

## Frais forfaitaires

L'entreprise estime le montant (cas de livraison effectuée par le fournisseur sur ses moyens propres). Dans ce cas le montant demandé constitue pour le fournisseur un produit accessoire qui s'ajoute aux autres produits d'exploitation. En effet, Le taux de la TVA à appliquer est de 14%

## Débours

- L'entreprise récupère exactement le prix qu'elle a payé, pour le compte du client, à un transporteur.
- Dans ce cas le montant demandé au client constitue pour le fournisseur une annulation de charge liée au transport sur vente.

**Exemple 1 :** L'entreprise a réalisé les opérations suivantes:

<b>8 Mai</b>	Payé par banque aux TRANSPORTS-SUD pour expédition des marchandises au client MAHMOUD	TTC	600,00
<b>9 Mai</b>	Facturé marchandises à MAHMOUD	HT	8 400,00
	Remise 10%	HT	840,00
	Port récupéré	TTC	600,00
<b>10 Mai</b>	Facturé marchandises à AHMED	HT	10 000,00
	Remise 20%	HT	2 000,00
	Port facturé	HT	800,00

**Enregistrement chez le Fournisseur:**

Compt	8 Mai	D	C
61426	Transports/ventes	526,31	
34552	T.V.A. récupérable/charges	73,69	
5141	Banque		600,00
	<b>Facture TRANSPORTS-SUD</b>		
	9 Mai		
3421	Clients	9 596,40	
7111	Ventes de M/ses		7 560,00
4455	T.V.A. facturée		1 436,40
61426	Transports/ventes		526,31
34552	T.V.A. récup/charges		73,69
	<b>Facture à MAHMOUD</b>		

10 196,4    10 196,4

Tifawt.com

Compt	10 Mai	D	C
3421	Clients	10 560,00	
7111	Ventes de M/ses		8 000,00
71272	Ports et frais accessoires facturés		800,00
4455	T.V.A. Facturée		1 760,00
	<b>Facture à Ahmed</b>		

10 560    10 560

Enregistrement chez le client:

		9 Mai	
6111	Achat de M/ses	5 560,00	
61425	Transports/Achat	526,31	
34552	T.V.A. récupérable/charges	1 185,69	
4411	Fournisseur		7 272,00
<i>Facture n° .....</i>			
		10 Mai	
6111	Achat de M/ses	8 000,00	
61425	Transport/achat	800,00	
34552	TVA récup/charges	1 712,00	
4411	Fournisseurs		10 512,00
<i>Facture MAHMOUD</i>			

Tifawt.com

### Exemple 2 :

Le 15 Juillet, Reçu la facture n° 323 du fournisseur MOKHTARI.

<b>Facture N° 323</b>	
Marchandises	3 200,00
Rabais (10 %)	- 320,00
<b>Net H.T. (Net commercial)</b>	<b>= 2 880,00</b>
Escompte (1 %)	- 28,80
<b>Net H.T. (Net Financier)</b>	<b>= 2851,20</b>
<b>Transports</b>	<b>+ 120,00</b>
T.V.A. (20 %) sur net financier	+ 570,24
T.V.A. (14 % sur transports)	+ 16,80
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>= 3558,24</b>

Tifawt.com

Enregistrement chez le Fournisseur:

Compt	15 Juil	D	C
61426	Transports/ventes	120,00	
34552	T.V.A. récupérable/charges	16,80	
5141	Banque		136,80
	<b>Facture TRANSPORTS-SUD</b>		
	D°		
3421	Clients	3 558,24	
6386	Escompte Accordé	28,80	
7111	Ventes de M/ses		2 880,00
4455	T.V.A. facturée		570,24
61426	Transports/ventes		120,00
34552	T.V.A. récup/charges		16,80
	<b>Facture à MAHMOUD</b>		
	Tifawt.com	3 723,84	3 723,84

Comptabilisation chez le Client:

Comptes	15/07	D	C
6111	Achats de marchandises	2 880,00	
61425	Transports sur achats	120,00	
34552	T.V.A. récupérable sur les charges	576,00	
4411	Fournisseurs		3558,24
7386	Escomptes obtenus		28,80
	<b>Facture n°323 MOKHTARI</b>		

## Les comptes des frais de transport du PCM

Le Plan Comptable Marocain prévoit un compte principal pour les charges du transport : « 6142. Transports » avec 04 comptes divisionnaires :

- 61421. Transports du personnel
- 61425. Transports sur achats
- 61426. Transports sur ventes
- 61428. Autres transports

### Transport du personnel (61421) :

Le compte « 61421. Transports du personnel » est affecté à l'enregistrement des frais engagés pour assurer le transport du personnel travaillant à l'entreprise.

**Exemple :** le transport du personnel d'une société est assuré par une société spécialisée dans le transport (externalisation).

**Cas :** l'entreprise « LUX », spécialisée dans le transport du personnel, assure le transport de l'équipage des avions de la RAM à partir de la ville de Casablanca et l'aéroport MOHAMED V. Pour le mois de janvier la RAM a reçu une facture de 5000.00 Dhs (ht).

**Ecriture comptable : Pièce justificative : la facture « LUX »**

61421		Transports du Personnel	5000	
34552		TVA/Charges	700	
	4411			5700
		Frs LUX		

### Transport sur Achats (61425) :

Le compte « 61425. Transports sur achats » est le compte de comptabilisation des frais de transport supportés par l'entreprise lors d'une opération d'achat.

**Exemple :** L'entreprise reçoit une marchandise par STDM et paye les frais de transport (facture SDTM).

**Cas :** La facture « SDTM » de 1140 Dhs (ttc) relative aux frais de transport de la marchandise reçu est payée en espèce.

**Ecriture comptable : Pièce justificative : la facture « SDTM »**

61425		Transports sur Achats	1000	
34552		TVA/Charges	140	
	5161			1140
		Caisse		

### Autres Transports (61428) :

Le compte « 61428. Autres transports » est affecté à l'enregistrement tout frais engagés pour assurer un transport autre que celui lié à une opération commerciale ou au transport du personnel.

**Exemple :** Le transfert d'une machine (immobilisation) d'un site de production à un autre site.

**Cas** : l'entreprise «GTR », spécialisée dans les travaux des routes, a transporté un engin de travaux GBC sur un camion-remorque de l'entreprise « TRANSPORT AZIZ ».

La facture du transport, payée par chèque, affiche 40000 Dhs (ht)

**Ecriture comptable : Pièce justificative : la facture « TRANSPORT AZIZ »**

61421		Autres Transports	40000	
34552		TVA/Charges	5600	
	514			Banque
				45600

**Transports sur ventes (61428) :**

Ce compte peut être débité dans 02 cas :

- Lors d'une opération de vente, l'entreprise fait appel à un transporteur externe et ne récupère pas les frais payés ;
- Lors d'une opération de vente, l'entreprise fait appel à un transporteur externe et récupère les frais chez son client.

**a. Frais de transport non récupérable :**

Il s'agit d'un avantage accordé par l'entreprise à son client. La facture de vente n'affiche pas les frais de transport. Le transport est réalisé par un transporteur et les frais sont supportés par le vendeur (fournisseur).

**Cas** : L'entreprise « ELECTRO SUD » a vendu à son client « Ahmed » un réfrigérateur « FAGOR » au prix de 6000 Dhs (ttc). Le montant est payé par chèque. Le transport à la charge de l'entreprise « ELECTRO SUD est assuré par Mr « Brahim » par sa camionnette et la facture de 100 Dhs (ht) est payée en espèce.

En respectant l'article 1 de la loi 9-88 qui stipule que les mouvements comptables « sont enregistrés chronologiquement, opération par opération et jour par jour », l'entreprise doit passer en comptabilité deux opérations :

- La vente du réfrigérateur ;
- Le paiement du transport.

**1ère Ecriture comptable : Pièce justificative : la facture de vente « ELECTRO SUD »**

514		Banque	6000	
	711	Vente de Marchandise		5000
	514	TVA Facturée		1000

**2ème Ecriture comptable : Pièce justificative : la facture de transport**

61426		Transports sur Ventes	100	
34552		TVA/Charges	14	
	516			Caisse
				114

**b. Frais de transport récupérable :**

A l'inverse, la facture de vente affiche les frais de transport.

Dans ce cas, l'entreprise fait appel à un transporteur externe et paye les frais de transport dans un premier temps. En suite et une fois la marchandise livrée au client, ces frais de transport sont ajoutés sur la facture avec le prix de la marchandise.

**Exemple :** Le 30/12/2011 l'entreprise « LABOFARM » envoie à son client la « PHARMACIE MARJANE » des médicaments d'une valeur de 50.000 Dhs (HT) par la « CTM ». La facture du transport de 228 Dhs (TTC) est payée le même jour par l'entreprise « LABOFARM ». Le 31/12/2011, le Docteur confirme la réception de la marchandise. La facture est établie en intégrant les frais payés le 30/12/2011.

En respectant l'article 1 de la loi 9-88 qui stipule que les mouvements comptables « sont enregistrés chronologiquement, opération par opération et jour par jour », l'entreprise doit passer en comptabilité deux opérations :

- la première en date du 30/12/2011 et ;
- la deuxième le 31/12/2011.

### 1ère écriture comptable : La facture « CTM »

61426		Transports sur ventes	200	
34552		TVA récupérable / Charges	28	
	516			Caisse
				228

### 2ème écriture comptable : La facture de vente « LABOFARM »

3421		Client « MARJANE »	6200	
	711	Vente de Marchandise		5000
	514	TVA Facturée		1000
	61426	Transports sur ventes		200

En schéma T du compte « 61426 : Transports sur ventes » se présente comme suit :

<b>61426 Transports sur ventes</b>	
Opération du 30/12/11	200
200	Opération du 31/12/11

Par la 2ème opération, l'entreprise « LABOFARM » récupère les frais du transport engagés pour le compte de son client « Pharmacie MARJANE » et solde ainsi le compte 61426.

Au débit du compte 61426 sont inscrit les frais de transport liés à une opération de vente que se soit récupérables ou non récupérables.

La facturation de ces frais aux clients vient de diminuer la charge supportée.